

« Ce n'est pas sans conséquences » : ce maire des Yvelines (Maison Laffitte) émet des doutes sur le futur port d'Achères

Alors que les travaux doivent démarrer d'ici la fin septembre 2025, le maire de Maisons-Laffitte (Yvelines) s'inquiète du futur port qui doit s'installer entre Andrésey et Achères.

Travaux



Comment va se faire l'acheminement des marchandises une fois qu'elles arriveront au port Seine-Métropole Ouest ? Le maire de Maisons-Laffitte, Jacques Myard, s'interroge. ©Haropa Port

Par [Julie Eslan](#) Publié le 16 sept. 2025 à 15h16

« La vigilance est de mise. » Jacques Myard, maire de [Maisons-Laffitte](#) (Yvelines), a exprimé ses doutes et interrogations sur le projet de port sur la plaine d'[Achères](#), porté par la société Haropa Port, intitulé [Port Seine Métropole Ouest](#) (PSMO). Il s'agit là d'un énorme projet de **port industriel** de près de 100 ha destiné au transport de matériaux de construction, bruts ou préfabriqués. Les travaux devraient débuter avant la fin septembre 2025 et se termineront **en 2040**.

Les marchandises transportées par le fleuve, le train ou la route

Ce qui inquiète Jacques Myard, ce n'est ni le projet en tant que tel, ni les travaux. C'est le **transport des marchandises** une fois arrivées sur le port. « À Achères, les biens

seraient acheminés vers leurs destinations finales par le fleuve (barges) par le ferroviaire et par la route », affirme-t-il.

Et s'il avoue que « cette implantation industrielle devrait permettre de créer près de **1 000 emplois** (environ 750 emplois, d'après les chiffres de PSMO) », il estime qu'elle « n'est pas sans conséquences pour Maisons-Laffitte et les autres villes de notre zone ».

1 000 camions par jour ?

« Lors du premier projet, fort ancien, le président du port autonome de Paris est venu me voir pour me présenter le projet. Je lui ai demandé **comment seraient acheminés** les biens arrivés à Achères vers leurs destinations finales. Réponse de mon interlocuteur : 1 000 camions par jour ! », raconte l'édile.

« Ni le réseau ferroviaire, ni le réseau viaire ne sont aujourd'hui adaptés pour un trafic d'une telle importance. »

Jacques Myard, maire de Maisons-Laffitte

C'est ainsi qu'il a affirmé avoir « saisi le préfet des Yvelines afin d'être **associé à l'évolution** et la mise en œuvre de ce projet de port ».

10 % du trafic routier

Contacté, PSMO a affirmé que ce chiffre correspondait à **une version antérieure** du projet dans laquelle le port devait mesurer 400 ha. Le projet étant réduit à 100 ha, « ces éléments ne reflètent donc plus le projet définitif ».

« À l'horizon 2040, l'activité complète du port générera environ 390 rotations de poids lourds par jour (une rotation correspondant à un aller-retour). Dans un premier temps, durant la première phase de travaux (2025-2028), le trafic additionnel sera limité à environ 50 rotations quotidiennes, soit une hausse estimée à 10 % du trafic routier local existant. »

En contrepartie, le projet prévoit de renaturer **1 km de berge** et de végétaliser 19 ha du projet (soit 19 %).